



Rapport d'activité 2014

Sommaire

En Bref	3
En Bref	4
Le SPPPI PACA	5
<i>Un concept né en Provence</i>	<i>5</i>
<i>Un exemple suivi ailleurs... ..</i>	<i>5</i>
<i>Une cohérence entre les SPPPI</i>	<i>5</i>
<i>La concertation au service des questions d'environnement industriel.....</i>	<i>6</i>
<i>Pour des missions répondant aux besoins locaux... ..</i>	<i>6</i>
<i>... appréhendés dans leur globalité</i>	<i>6</i>
Une gouvernance collégiale et innovante.....	7
<i>Une remise en cause profonde.....</i>	<i>7</i>
<i>Une mutation décidée en commun</i>	<i>7</i>
<i>Une refonte considérable... et innovante</i>	<i>7</i>
<i>Des organes de gouvernance élus démocratiquement</i>	<i>8</i>
<i>Élections du bureau permanent.....</i>	<i>8</i>
<i>Élections du Conseil d'Orienta-tion.....</i>	<i>8</i>
<i>Avec en appui un Conseil Scientifique</i>	<i>9</i>
<i>Et porté juridiquement par le GES-SPPPI.....</i>	<i>10</i>
Axe de travail : Déchets.....	11
<i>DASRI : Déchets d'activité de soin à risques infectieux</i>	<i>11</i>
Axe de travail : Risques Majeurs	12
<i>Le PPRT et post PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques</i>	<i>12</i>
<i>GT - Le règlement.....</i>	<i>12</i>
<i>GT - L'instruction des demandes d'urbanisme</i>	<i>13</i>
<i>Journée formation</i>	<i>13</i>
<i>La réforme de l'enquête publique.....</i>	<i>13</i>
<i>Participation au colloque</i>	<i>14</i>
<i>Assises Nationales des risques technologiques</i>	<i>14</i>
<i>Point documentaire.....</i>	<i>14</i>
<i>Comment faire les travaux (Post PPRT) ?.....</i>	<i>14</i>
<i>Seveso III : les fondamentaux.....</i>	<i>14</i>
Axe de travail : Santé-Environnement.....	15
<i>Projet PACSE.....</i>	<i>15</i>
<i>Participation au colloque</i>	<i>16</i>
<i>Effets des polluants chimiques sur la santé humaine</i>	<i>16</i>
Axe de travail : Sites et sols pollués.....	17
<i>Journée d'informations et d'échanges SSP.....</i>	<i>17</i>
Communication.....	18
<i>Représentation du SPPPI</i>	<i>18</i>
<i>Participations</i>	<i>18</i>
<i>Un site internet.....</i>	<i>18</i>
<i>Édition</i>	<i>18</i>
Les partenaires du SPPPI en 2014.....	19
<i>Associations.....</i>	<i>19</i>
<i>État & Établissements Publics</i>	<i>19</i>
<i>Industriels.....</i>	<i>19</i>
<i>Collectivités</i>	<i>19</i>
<i>Représentation salariale</i>	<i>19</i>
<i>Experts & Scientifiques.....</i>	<i>19</i>

En Bref

2014 : Des actions ciblées selon les besoins

Des projets

Pacse : pour aller plus loin dans l'intérêt général

Il s'agit dans PACSE (Plan d'Actions Complémentaires en Santé-Environnement) de répondre aux questions suivantes : sur une zone pilote donnée quelle est la somme des connaissances acquises ? Quels sont les manques à combler ?

Ce projet s'inscrit dans la suite à l'étude de zone réalisée à Fos sur Mer et des différentes évaluations et projets qui lui ont succédées. Il a été divisé en plusieurs compartiments : Air, Eau, Santé, Santé au travail et Sols. Les premiers ont été finalisés, les aspects santé ont été commencés. L'ensemble du projet sera achevé en 2015.

Des ateliers

Post PPRT : un accompagnement des collectivités

Les PPRT (Plan de Prévention des Risques technologiques) sont des plans qui visent à encadrer l'urbanisme autour des sites industriels, aussi bien sur l'existant que sur les projets futurs. Ces plans remodelent en profondeur l'urbanisme, mais posent encore beaucoup de questions sur la manière de les appliquer.

Ce projet à destination des services instructeurs, des collectivités, a pour objectif de permettre les échanges d'informations et les retours d'expériences entre les services. La lecture du règlement et les demandes d'autorisation ont été les 2 sujets déjà abordés.

DASRI : pour améliorer la situation sur le terrain

Suite à plusieurs événements, il a été souhaité par l'ARS de travailler sur le sujet des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux). Il s'agit par ce cycle d'atelier d'identifier des pistes pour améliorer la chaîne de traitement et de collecte de ces déchets.

Un premier atelier a été organisé sur ce sujet et a permis d'identifier 3 axes de travail : le tri, le transport interne et externe et les solutions de secours. Un groupe de travail sur chaque thème se réunira en 2015.

Une information

SSP : un partenariat efficace pour une information au plus grand nombre

La reconquête de l'espace urbain et notamment des friches industrielles est un enjeu majeur d'aménagement, particulièrement dans les territoires soumis à une pression foncière, comme peut l'être la région PACA. Préalable souvent nécessaire à cette reconquête, la réhabilitation des sites et sols pollués est une question à la fois complexe, technique et coûteuse.

Une journée d'information organisée en partenariat avec l'IMBE et Éa éco-entreprises, a permis de présenter la nouvelle réglementation, les techniques émergentes et la réalité du terrain.

Plus d'une centaine de personnes ont participé à cet événement, des « médecins du sol » de renommée internationale, mais aussi des acteurs régionaux de terrain, qu'ils représentent les collectivités, l'Etat, les associations ou le monde économique.

En Bref

2015 : Dans la continuité et l'ouverture

Risques majeurs

Projet PPRT

Il s'agit ici d'apporter un appui aux collectivités, aux services en charge de l'urbanisme notamment, à travers un groupe de travail sur les aspects techniques de l'application des PPRT. Dans la suite des réunions organisées en 2014, un dernier atelier est prévu au cours du 2^{ème} trimestre 2015. Il pourra être consacré à la déclinaison du PARI ou être dédié aux activités économiques en fonction de l'évolution des sujets et des besoins.

Déchets

Ateliers « DASRI »

Objectif : Favoriser les échanges sur la problématique des DASRI et identifier des pistes pour consolider la filière.

Les DASRI (Déchets d'activité de soin à risques infectieux) sont des déchets prioritaires dans leur collecte comme dans leur traitement du fait des risques sanitaires encourus (propagation d'épidémie, infections nosocomiales...). En PACA, la situation est particulièrement tendue. En effet, les établissements hospitaliers produisent 18 500 t par an de DASRI, dont la moitié pour le seul département des Bouches-du-Rhône. Or, plusieurs événements ont amené à reconsidérer la filière et identifier des pistes d'améliorations..

Santé environnement

Projet PACSE

Ce Plan d'Actions Complémentaires en Santé Environnement vise à proposer des actions, définies comme prioritaires et d'intérêt général par les acteurs du terrain. Ce projet sera finalisé en 2015 avec les thèmes : « santé », « santé au travail » et « sols » (cf précédemment).

Ateliers « Risques émergents »

Objectifs : Une information pour se construire un avis éclairé.

La question sociétale est au cœur des enjeux de maintien, voire de déploiement industriel sur les territoires en lien avec la préservation du cadre de vie. L'appropriation des enjeux d'une manière globale est indispensable pour construire l'avenir commun et répondre à l'intérêt général. Permettre la construction d'un vrai dialogue dans un espace neutre garantissant la pluralité des points de vue est une étape nécessaire. Le SPPPI a souhaité en partenariat avec la Région Provence- Alpes-Côte d'Azur, organiser un cycle de débats sur les Risques émergents en lien avec l'industrie.

Il s'agira dans ces débats d'aller au-delà d'une simple information et de donner des éléments permettant de dépasser les positions dogmatiques. L'objectif est de permettre à chacun des acteurs et décideurs de se construire un avis éclairé.

Planification : 2015 - 2016.

Le SPPI PACA

Un concept né en Provence

À la fin des années soixante eut lieu une période de fortes tensions autour du développement de la zone industrielle de Fos-sur-Mer. La montée en puissance des questions environnementales et les protestations virulentes d'associations de défense de l'environnement autour de l'étang de Berre poussèrent le gouvernement à commanditer une mission d'étude, « la mission Schnell » en octobre 1971. Celle-ci recommanda la constitution d'un Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle sur la zone de Fos. Le 14 février 1972, le préfet des Bouches-du-Rhône mettait en place le SPPI Fos-Berre. Ses objectifs étaient de :

- « coordonner l'instruction des dossiers au titre de diverses procédures (permis de construire...),
- susciter et orienter les études nécessaires [pour les problèmes de pollution de la zone],
- mettre sur pied un plan antipollution,
- animer un centre d'information du public sur les pollutions et sur les moyens mis en œuvre pour les réduire. »

Un exemple suivi ailleurs...

Au fil du temps et au vu des résultats acquis par le SPPI, (qui s'est entre temps élargi à la région PACA), des structures de concertation identiques émergent dans différents bassins industriels de France. Le quinzième SPPI (qui signifie maintenant « Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles ») voit formellement le jour en 2010 dans le bassin grenoblois.



Carte d'implantation des SPPI en France

Le 22 août 2008, un décret ministériel modifie le Code de l'Environnement (Article 125-35) et reconnaît l'utilité des SPPI. Il instaure la possibilité de leur création par les préfets, propose leur composition et définit leur rôle. Ainsi, les SPPI « **ont pour mission de constituer des lieux de débats sur les orientations prioritaires en matière de prévention des pollutions et des risques industriels et de contribuer à l'échange ainsi qu'à la diffusion des bonnes pratiques en matière d'information et de**

participation des citoyens à la prévention des pollutions et des risques industriels. »

Dans un rapport interministériel de mars 2010 [1], « les acteurs, industriels, élus, associations et représentants de l'État s'accordent pour constater que les SPPI peuvent contribuer à désamorcer une crise, à réduire des émissions polluantes, à améliorer la prévention des risques majeurs ». Ils ajoutent en conclusion que « les SPPI ont dans leur ensemble prouvé leur potentiel d'efficacité [...] de leur mode de fonctionnement, et de leurs champs d'action. [...] Ils peuvent constituer des centres d'initiatives et des lieux d'élaboration de projets ».

Une cohérence entre les SPPI

Les SPPI se sont structurés à l'échelon national pour favoriser les échanges sur les orientations et partager les bonnes pratiques, à travers un Club des SPPI. Ce Club réunit les animateurs des SPPI plusieurs fois par an. Il a notamment rédigé une charte des SPPI qui définit les missions, les champs de compétences et les modalités de fonctionnement communs aux SPPI de France et de créer un site extranet. Un forum Interspippi a également lieu tous les deux ans afin de favoriser les rencontres et apporter un retour d'expérience sur les avancées de chaque SPPI. En 2012, le forum a été organisé par le SPPI PACA.

[1] Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi & Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, Bilan des Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPI) en France, Leurs forces et leurs faiblesses, Mars 2010.

La concertation au service des questions d'environnement industriel

Pour des missions répondant aux besoins locaux...

(Extraits de la Charte des SPPPI et de la Charte du SPPPI PACA)

Le SPPPI a pour objectif de traiter des questions d'environnement industriel, c'est-à-dire de toutes les activités générées par l'industrie pouvant être facteurs de risques et de nuisances pour les hommes, les biens et les milieux naturels, qu'il s'agisse de risques à court, moyen ou long terme.

(Extraits de la Charte des SPPPI)

Le SPPPI a pour vocation de constituer un cadre d'échanges et de contribuer à la concertation locale entre les différents acteurs, à travers deux principaux types d'actions :

- **la réalisation d'études et la mise en place d'actions concrètes** destinées à répondre aux préoccupations locales particulières qui ne sont pas prises en compte par les dispositifs réglementaires existants, ou qui permettent d'en améliorer son efficacité.
- **le partage d'informations**, la diffusion de connaissances et le partage des bonnes pratiques dans les domaines sur lesquels ils portent sa réflexion.



Il favorise l'émergence d'objectifs et une culture partagée de la sécurité et du développement durable entre les acteurs, en respectant la diversité des représentations et des avis.

Il facilite l'accès des citoyens (individus, associations), collectivités et représentants des administrations responsables d'entreprises et salariés aux connaissances techniques et scientifiques qui fondent ses réflexions et décisions.

... appréhendés dans leur globalité

Les réflexions menées au sein du SPPPI sont à la fois systémiques et pluri-thématiques. Les SPPPI s'intéressent à l'ensemble des problèmes d'un territoire et pas uniquement aux rejets polluants et aux phénomènes dangereux, mais aussi aux effets sur les enjeux humains, économiques, écologiques. Les SPPPI abordent tous les thèmes qui visent à protéger les populations, les écosystèmes... et les entreprises. Comme le dit M. Lesbats (animateur du S3PI presque d'Ambès et professeur d'Université) : « Ils visent à éviter le saucissonnage des problèmes et des responsabilités, ennemi de l'efficacité et de l'action. »

Une gouvernance collégiale et innovante

Une remise en cause profonde

Durant de nombreuses années, le SPPPI PACA avait fonctionné, de manière informelle, dans le cadre d'une organisation voulue et pilotée par les services de l'État dans la région (DRIRE), sous la forme d'un Secrétariat Général.

En 2009, la DRIRE (DREAL maintenant) faisait le constat d'un essoufflement du SPPPI PACA depuis de nombreux mois. Elle commanda alors une enquête visant à recueillir les attentes des acteurs autres que l'État concernant la structure et son évolution. De l'avis général [2], le SPPPI nécessitait une rénovation en profondeur de son mode de fonctionnement et de son organisation. Bien sûr, il était reconnu à la fois comme un lieu de rencontres et d'interactions entre les industriels, les collectivités locales, les associations, les syndicats, les scientifiques et l'État et comme un lieu de débat autour des pollutions, des risques et de leurs impacts. Son rôle qui peut être tour à tour formateur, fédérateur, ou consultatif était incontesté. Un certain nombre de reproches pesaient néanmoins sur son mode de fonctionnement : une trop grande « mainmise » de l'État, une trop faible prise en compte de l'avis des acteurs, un déficit de communication et un fonctionnement irrégulier, associés à une organisation floue. Au-delà, les moyens au regard des enjeux étaient jugés bien insuffisants.

Une mutation décidée en commun

De cette grande enquête auprès des acteurs locaux [2], les propositions suivantes ont été faites :

1. Mettre en place une large concertation avec tous les collèges sur le devenir du SPPPI	
Rôle	2. Redéfinir de manière collégiale les objectifs et les missions du SPPPI
	3. Redéfinir le (s) périmètre (s) du SPPPI
Gouvernance	4. Instituer une structure de gouvernance et d'animation collégiale (charte)
	5. Nommer un représentant du SPPPI reconnu par tous les membres
	6. Donner à tous les collèges l'opportunité de s'exprimer et de participer au travail collectif
	7. Appliquer une méthodologie de travail validée par tous
Fonctionnement	8. Dynamiser la réunion plénière
Communication	9. Clarifier les relations entre le SPPPI et le CYPRÈS
	10. Mettre en place une stratégie de communication à l'attention des membres du SPPPI et en externe

Pour suivre cette feuille de route et piloter la mutation du SPPPI PACA, un bureau provisoire a été créé, rassemblant des représentants de chaque collège. Une large concertation a été mise en place à travers des comités de pilotage pour refondre le SPPPI, clarifier ses objectifs et ses missions, son mode de fonctionnement et les formaliser dans la Charte du SPPPI PACA. Il s'agissait de substituer à la structure d'alors jugée trop dépendante de l'État, un autre type d'organisation, plus collégiale et mieux armée pour capitaliser les expériences, mutualiser les savoirs, favoriser l'échange et le dialogue entre les parties prenantes.

Une refonte considérable... et innovante

Validée en comité de pilotage en juin 2009, la charte du SPPPI PACA institue la nouvelle gouvernance du SPPPI. Aujourd'hui, les instances du SPPPI PACA sont collégiales, dans la lignée du Grenelle. Les cinq collèges que sont les associations, les collectivités locales, les industriels, les syndicats et l'État sont chacun représentés à parts égales dans le Bureau et le Conseil d'Orientation.

Cette mutation considérable est un cas unique dans le paysage français des SPPPI. En effet, les autres SPPPI sont tous dotés d'un secrétariat technique porté par la DREAL, avec l'appui éventuel d'une association support. Le SPPPI PACA était, quant à lui arrivé au bout de ce mode de fonctionnement et en a inventé un autre fondé sur la collégialité, à l'image du Grenelle.

[2] Id International, Étude sur les attentes des acteurs autres que la DRIRE dans le cadre de l'évolution du SPPPI PACA, rapport détaillé 15/01/2009, disponible sur www.spppi-paca.org

Des organes de gouvernance élus démocratiquement

Le 11 avril 2011 a eu lieu la première Assemblée plénière constitutive du SPPPI PACA au cours de laquelle des représentants des cinq collèges ont été élus (pour 4 ans) et le règlement intérieur a été adopté.

Élections du bureau permanent

Membres

Collège	Titulaire	Suppléant
Associations	Pierre Aplincourt Président URVN - FNE PACA	Roger Barrachin Président Patrimoine Côte Bleue
Collectivités territoriales	Marie-Claude Dho Fiandino Responsable DD SAN Ouest Provence	Gwénaëlle Thébault (jusqu'en avril 2014) Service Environnement & Prévention des Risques ville de Fos-sur-Mer
État	Thibaud Normand puis Pierre Perdiguier Chefs de service SPR DREAL PACA	
Industriels	Marc Bayard Délégué général Union des Industries Chimiques	Gilles Le Ricousse Directeur Exploitation France Géostock
Salariés	Fabien Beninati Représentant coopération CGT-CHSCT Golfe de Fos et du Comité régional CGT	Jean-Philippe Murru Représentant coopération CGT-CHSCT Golfe de Fos et du Comité régional CGT

Rôle (extraits du règlement intérieur)

Le Bureau assure la gestion courante du SPPPI et décide au fil de l'eau de décisions opérationnelles demandant une réaction rapide comme l'approbation du Plan d'Activités, des contenus des conventions (partenariat, financement), des comptes et du budget prévisionnel du SPPPI PACA ou encore la décision de création des groupes de travail.

Le Bureau engage le personnel nécessaire à la bonne marche du SPPPI PACA. Il est régulièrement informé de l'avancement dans la réalisation des missions du SPPPI PACA.

Élections du Conseil d'Orientation

Membres

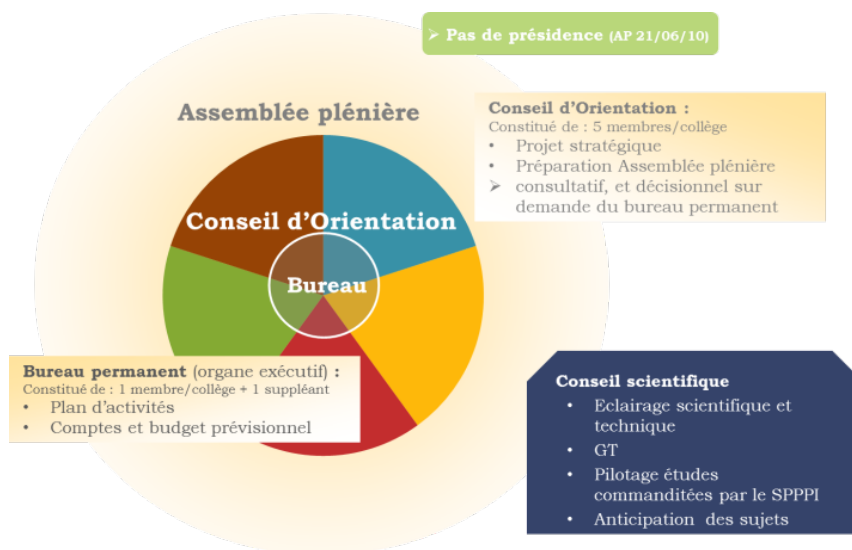
Collège	Membres
Associations	URVN-FNE PACA Patrimoine Côte Bleue UFC que choisir
Collectivités Territoriales	San Ouest Provence Région PACA
État et Établissements Publics	DREAL Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Agence régionale de Santé Ademe Grand Port Maritime de Marseille
Industriels	Union des Industries Chimiques PACA et Corse Géostock Compagnie Pétrochimique de Berre Inéos Sarp Industrie
Salariés	CGT - CHSCT Golfe de Fos (deux représentants)

Rôle (extraits du règlement intérieur)

Le Conseil d'Orientation est consultatif et décisionnel sur demande du bureau permanent.

- Il participe et donne son avis sur le projet stratégique,
- Il prépare l'Assemblée Plénière,
- Il est régulièrement informé de l'avancement des travaux,
- Il est informé de l'état des comptes validés par le bureau et donne un avis sur les orientations budgétaires.

Le Conseil d'Orientation est réuni au moins une fois par an ou sur demande d'au moins deux membres du bureau.



Avec en appui un Conseil Scientifique

(Extraits de la Charte du SPPPI PACA)

Le Conseil Scientifique a pour rôle d'éclairer le SPPPI PACA sur les choix à caractère technique et scientifique, en assurant une veille scientifique et technologique, en participant aux groupes de travail et en pilotant des études commanditées par le SPPPI. Il anticipe les sujets qui peuvent émerger dans un délai de deux à cinq ans.

Des représentants du Conseil Scientifique peuvent être invités aux réunions du Bureau et du Conseil d'Orientation.

Membres

Nom	Organisme	Domaine de compétence
Ali Douai	Maître de conférences Institut Supérieur d'Economie et de Management (ISEM)	Socio-économie de l'environnement et du développement durable
Valerie Godfrin Sanseverino	Maître de conférences CRC-Mines Paristech	Droit et risques
Christelle Gramaglia	Maître de conférences Cemagref	Sociologie et sciences politiques
Yves Noack	Directeur de recherche Cerege	Pollution de l'air, géochimie, minéralogie
Marie - Laure Lambert	Maître de conférences UPCAM CEJU	Droit de la protection de l'environnement
Gilles Maignant	Chargé de recherche CNRS	Environnement, modélisation et géographie
Stéphane Mounier	Maître de conférences USTV	Chimie Analytique
Isabelle Laffont -Schwob	Maître de conférences IMEP	Eco toxicologie, écophysiologie

Et porté juridiquement par le GES-SPPPI

Dans la suite logique des profonds changements réalisés, le SPPPI PACA s'est maintenant doté d'une association de gestion indépendante : le GES-SPPPI.

La création de cette association permet de respecter une exigence forte de la charte du SPPPI PACA, à savoir une complète indépendance dans sa gestion, en le dotant d'une structure juridique propre. En corollaire, la création de cette association améliorera la lisibilité des objectifs du SPPPI ainsi que sa communication, tant pour ses adhérents que pour ses financeurs.

Le périmètre de cette association support est la gestion, l'organisation et le fonctionnement du SPPPI sur la base des orientations et des décisions arrêtées par le bureau et le conseil d'orientation du SPPPI PACA. Elle n'est donc qu'un outil au service du SPPPI.

Dans cette logique :

- les membres de cette association sont les membres du SPPPI qui le souhaitent,
- les membres du conseil d'administration du GES-SPPPI sont les membres du Conseil d'Orientation qui en font la demande,
- et les membres du bureau du GES-SPPPI, sont de la même façon ceux du Bureau du SPPPI qui sont volontaires.

La dernière assemblée générale du GES-SPPPI a eu lieu le 28 mai 2014 dans les locaux de la DREAL PACA de Marseille.

Cette association est volontairement sans présidence et collégiale à l'image du SPPPI, les membres du Conseil d'administration et du bureau sont renouvelés chaque année. En 2014, siégeaient dans ces instances :

Fabien Beninati	Représentant CR CGT PACA	Secrétaire
Marc Bayard	Délégué général Union des industries chimiques	Trésorier
Roger Barrachin	Président Patrimoine Côte Bleue	Premier secrétaire adjoint
Pierre Aplincourt	Président URVN-FNE PACA	Deuxième secrétaire adjoint
Gilles Le Ricousse	Directeur d'exploitation Géostock	Troisième secrétaire adjoint
Murru Jean-Philippe	Représentant CR CGT PACA	Trésorier adjoint
Béatrice Berbiec	Directrice RTDH Sarp Industries	Membre CA
Jacques Willocquet	Directeur HSE INEOS	Membre CA

Axe de travail : Déchets

DASRI : Déchets d'activité de soin à risques infectieux

Contexte

Les DASRI sont des déchets prioritaires dans leur collecte comme dans leur traitement du fait des risques sanitaires encourus. En PACA, la situation est particulièrement tendue. En effet, les établissements hospitaliers en produisent 18 500 tonnes par an, dont la moitié dans le département des Bouches-du-Rhône. Même si les capacités de traitement sont excédentaires, plusieurs événements ont amené à reconsidérer la situation pour identifier des pistes d'amélioration de la chaîne de collecte et de traitement.



Action du SPPPI PACA

Le SPPPI a organisé une journée dédiée à la problématique des DASRI.

Participants

Était convié à cette journée le public concerné par ces déchets, à savoir les producteurs (centres hospitaliers,...) et les industriels de la collecte et du traitement.

49 personnes étaient présentes (Centres hospitaliers : 16, Etat : 10, Industriels : 21, Région PACA : 2).

Partenariat

ARS, DREAL PACA, DIRECCTE PACA.



Financement

Ce projet est financé par l'ARS PACA et le SPPPI PACA.

Résultats

Suite à cette journée, les participants ont souhaité organiser 3 groupes de travail, programmée en 2015 :

- Solutions de secours,
- Tri et réduction des risques de la filière DASRI (Diffus et hospitaliers),
- Transport, Banalisation, Incinération.

Axe de travail : Risques Majeurs

Le PPRT et post PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

De plus en plus de PPRT sont approuvés, les financements sont depuis 2013 consolidés. Il s'agit maintenant d'aider à la mise en place de ces plans, suite à une demande exprimée par les collectivités locales. Le SPPPI travaille depuis 2012 sur ce sujet.

Financement

Ce projet est financé par la DREAL PACA et le SPPPI PACA.

GT - Le règlement

19/06/14

Le SPPPI a organisé une journée technique sur le règlement PPRT, intitulée « Les PPRT : quelles contraintes, quelles dynamiques pour un territoire ? ».

C'était la première journée de ce type organisée, entre services instructeurs de l'Etat et des collectivités.



Partenariats

CNFPT, DDTM 13, ICSI, DREAL PACA.

Participants

Était convié à cette journée un public restreint aux services instructeurs des collectivités. 25 personnes étaient présentes.



Programme

Les sujets suivants ont ensuite été abordés :

- Evolution de la réglementation,
- Effets et conséquences sur les structures,
- Cartes d'aléas et de zonage,
- Conseils pour une étude de vulnérabilité,
- Application opérationnelle du PPRT,
- Anticipation et la planification des mesures foncières en zone rouge,
- Pistes opérationnelles de la mise en œuvre d'un PPRT.

Retour des participants

Le retour des participants sur cet atelier a montré :

- une appréciation générale très satisfaisante (72 %) et satisfaisante (28 %). On pourrait néanmoins améliorer le délai de prévenance. Une mention spéciale toutefois pour les échanges et débats qui ont été jugés « très bien » à 75 %.
- qu'une démarche d'accompagnement semble indispensable aux services instructeurs des collectivités, démarche qui permettra également de définir un réseau de référents régionaux en PACA.

Cette journée a été de l'avis général, fructueuse et riche en enseignements aussi bien pour les collectivités que pour les intervenants.

Tous ont été acteurs d'un dialogue ouvert, libre et technique.

Le compte-rendu est en ligne :

🔗 www.spppi-paca.org, rubrique : Accueil > Axes de travail > Risques Majeurs > PPRT et Post PPRT > GT - Le règlement

GT - L'instruction des demandes d'urbanisme

04/12/14

AMARIS et le SPPPI PACA ont organisé, une rencontre sur les plans de prévention des risques technologiques (PPRT), destinées aux maires, aux conseillers municipaux, aux élus des intercommunalités et aux techniciens des collectivités concernées. Cette journée avait pour objectifs d'informer et d'offrir un espace d'échanges et d'étudier précisément l'instruction des demandes d'urbanismes.



Partenariats

AMARIS, DREAL PACA, DDTM 13.



Programme

L'instruction des demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux, permis d'aménagement, permis modificatif, etc.) dans les périmètres PPRT se révèle complexe. Les enjeux sont particulièrement importants, car une autorisation d'urbanisme délivrée en méconnaissance des prescriptions du PPRT est illégale. Il s'agissait de clarifier la question des responsabilités des collectivités dans la délivrance des autorisations du droit des sols.

Participants

44 personnes des services instructeurs des collectivités ont participé à ce groupe de travail.

Le compte-rendu est en ligne :

↳ www.spppi-paca.org, rubrique : Accueil > Axes de travail > Risques Majeurs > PPRT et Post PPRT > GT - L'instruction des demandes d'urbanisme

Journée formation

La réforme de l'enquête publique

Aix-en-Provence, 19/05/2014

Contexte

Une réorganisation de l'architecture des enquêtes avec rationalisation, modernisation et amélioration de la participation du public.

Participants

Etaient présentes 20 personnes (Associations : 9, Collectivités : 3, Expert : 1, Industriels : 6, scientifique : 1).

Partenariats

CNFPT, ICSI.

Intervenants

ARENES, CNFPT, conseil régional PACA, DREAL PACA, ESCOTA, REF, SAFER.

Programme

- présentation du cadre législatif et réglementaire de la réforme des enquêtes publiques,
- témoignage d'un commissaire enquêteur,
- amélioration des conditions de participation du public et ses limites.



Le compte-rendu est en ligne :

↳ www.spppi-paca.org, rubrique : Accueil > Axes de travail > Risques Majeurs > Information-communication > Info - La réforme de l'enquête publique

Participation au colloque

Assises Nationales des risques technologiques

Douai, 16/10/2014, organisée par l'ANRT



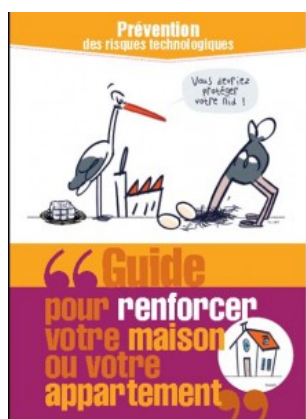
Les risques technologiques et l'urbanisme sont intimement liés : ils touchent à des questions de société, de planification et de renouvellement urbain, de mémoire du risque, de développement de zones économiques. Comment concilier les 3 visions que sont celles des industriels, des autorités publiques et des aménageurs ? Quels sont les outils juridiques ? Quelles sont les bonnes pratiques et les perspectives ?

Les nombreux intervenants ont abordés le sujet sous différents aspects. Vous retrouverez les idées principales :

🔗 www.spppi-paca.org, rubrique : Accueil > Axes de travail > Risques Majeurs > Colloques > Colloque : Assises Nationales des risques technologiques

Point documentaire

Comment faire les travaux (Post PPRT) ?



Cette démarche a été pilotée par les deux SPPPI de Rhône-Alpes. Elle fait suite à une demande forte des collectivités locales, confrontées aux questions des habitants et désireuses de pouvoir informer et aider leurs administrés. Des supports d'information ont été produits, fruit d'une élaboration collégiale. Ils ont été réalisés en interaction avec les travaux menés au niveau national. Le SPPPI PACA en a assuré l'édition pour la région PACA.

Le dossier documentaire est en ligne :

🔗 www.spppi-paca.org, rubrique : Accueil > Axes de travail > Risques Majeurs > PPRT et Post PPRT > Doc - Travaux en périmètre PPRT

Et par courrier sur simple demande.

Seveso III : les fondamentaux



Le règlement CLP (2009) a impliqué la refonte de la directive Seveso II. Une nouvelle directive Seveso III sera applicable à partir du 1er juin 2015. Sa transposition en droit français a induit la modification de la nomenclature ICPE.

Le point d'information du SPPPI sur ce sujet est en ligne :

🔗 www.spppi-paca.org, rubrique : Accueil > Axes de travail > Risques Majeurs > Info - Seveso III

Axe de travail : Santé-Environnement

Projet PACSE

Contexte

Il s'agit dans ce projet de répondre aux questions suivantes : sur une zone-pilote donnée, quelle est la somme des connaissances acquises ? Quels sont les manques à combler ? Quelles sont les actions complémentaires à mener et par qui ?

Ce projet fait suite au projet « Au-delà des ERS et ERS-Z » qui consistait en la création d'outils visant l'appropriation de ces études par les acteurs (déc. 2011-sept 2012).

Ces outils sont :

- un modèle de grille de lecture synthétique. Cette grille a été appliquée aux 3 ERS/Z réalisées dans les Bouches-du-Rhône,
- un modèle de tableau de bord, duplicable à toutes les ERS/Z et appliqué à la zone de Fos,
- un recensement et une hiérarchisation du questionnement des populations
- une lecture croisée des différentes ERS-Z.

Le projet PACSE s'appuie sur ces premiers résultats.



Objectifs

- Recensement des études existantes,
- Elaboration d'un canevas méthodologique, duplicable à l'ensemble des ERS,
- Proposition d'un plan d'action sur la zone de Fos-sur-Mer.

En s'appuyant sur les études existantes et sur les points critiques mis en évidence dans les ERS-Z (Évaluation de Risques Sanitaires de Zone) il s'agit d'acquérir une image aussi précise que possible des connaissances sur un territoire et d'étendre le plan d'actions faisant suite à ces ERS à des propositions complémentaires.

Ces actions peuvent être de différents ordres : comportementales, de suivi sanitaire, ou d'études complémentaires... Elles peuvent poursuivre différents objectifs : acquérir des données supplémentaires ou plus récentes, mettre en œuvre des mesures de gestion simples, etc.

Le plan d'actions ainsi défini indique le type d'étude ou d'action préconisée, le porteur potentiel de l'action, une fourchette du coût estimé, les délais de réalisation et le type de résultat attendu.

Financement de l'opération

Ce projet a été labellisé par le PRSE.

Il est financé par la DREAL PACA, l'ARS PACA et le SPPPI PACA.

Comité de pilotage

Pour ce projet, une méthodologie a été élaborée par le groupe de travail pour évaluer chaque compartiment (air, eau, sols, santé humaine...), les actions complémentaires pertinentes.

Compartiments abordés :

- Deux premières réunions, en 2013, ont permis de proposer des actions sur la thématique « Air ».

Le rapport final est mis en ligne :

www.spppi-paca.org, rubrique : Accueil > Axes de travail > Santé / environnement > Projet PACSE

- Trois réunions en 2014, ont été consacrées à la thématique « Eau ». Il s'agissait de réunir les acteurs pour répondre aux questions suivantes : quel constat sur le compartiment « eau » (sur la zone de Fos-sur-Mer) ? Quels sont points à améliorer ? Comment ?

Le rapport final est mis en ligne :

www.spppi-paca.org, rubrique : Accueil > Axes de travail > Santé / environnement > Projet PACSE

- La thématique « **santé au travail** » a été abordée en fin d'année et sera achevée par une seconde réunion en 2015.
Bien que le SPPPI ne soit pas le lieu idoine pour traiter ce sujet, mettre autour de la table les parties prenantes d'une problématique est le cœur de la démarche SPPPI. C'est pourquoi le SPPPI a accepté la proposition des salariés.
Différents experts se sont donc associés à la démarche, pour travailler plus spécifiquement sur les maladies professionnelles chez les sous-traitants, et ce, avec la volonté de faire progresser le sujet.
- En finalisant la thématique « **santé des populations** », qui a été abordée en cette fin d'année et en traitant le compartiment « **sol** », le projet PACSE aboutira à des propositions complémentaires sur la zone de Fos-sur-Mer pour l'ensemble des compartiments.

Participation au colloque

Effets des polluants chimiques sur la santé humaine

Paris, 28/11/14, organisé par l'ANSES

Objectif

Présenter les résultats du Projet National de Recherche Environnement Santé Travail (PNREST).

La recherche sur les effets sanitaires de polluants peut et doit prendre de multiples directions. Elles peuvent toucher à la biologie (sur les mécanismes d'actions, des molécules, les mélanges, les faibles doses), à l'exposition (la mesure, les approches épidémiologiques), à la modélisation, aux outils de réglementation (marqueurs, criblage d'activité) ou encore à la sociologie (émergence de la question dans le débat public).



Deux sessions

La journée s'est déroulée en 2 temps consacrés à :

- la pollution atmosphérique,
- les problématiques actuelles : faibles doses, mélanges, perturbateurs endocriniens.

Participants

Environ 250 personnes étaient présentes

Les notes prises par le SPPPI sont en ligne :

↳ www.spppi-paca.org, rubrique : Accueil > Axes de travail > Santé / environnement > Colloques > Effets des polluants chimiques sur la santé humaine

Axe de travail : Sites et sols pollués

Journée d'informations et d'échanges SSP

Aix-en-Provence, 08/12/14

Contexte

La reconquête de l'espace urbain et notamment des friches industrielles est un enjeu majeur d'aménagement, particulièrement dans les territoires soumis à une pression foncière, comme peut l'être la région PACA. Préalable souvent nécessaire à cette reconquête, la réhabilitation des sites et sols pollués est une question à la fois complexe, technique et coûteuse.



Partenariats

Éa éco-entreprises, IMBE.



Financement

Éa éco-entreprises, IMBE, SPPPI PACA.



Intervenants

BRGM, Cerege, Aix-Marseille Université, Éa éco-entreprises, Ecomed, EODD Ingénieurs Conseils, ERG Environnement, SAN Ouest Provence.

Programme

- Le changement réglementaire « pour une meilleure maîtrise des risques sanitaires et environnementaux »,
- Les procédés de dépollution des sols adaptés aux contraintes de réhabilitation,
- Une table ronde « Confrontons l'état de l'art et la réalité pour de bonnes pratiques ».

Participants

115 personnes étaient présentes (Associations : 30, Collectivités : 16, État et établissements publics : 10, Industriels & activités économiques : 28, Scientifiques & experts : 31).

Retour sur la journée

L'exploitation du questionnaire satisfaction (portant sur 46 réponses) a montré une appréciation générale **très satisfaisante** (41%) ou **satisfaisante** (52%).

Le point particulièrement apprécié a été les interventions et la table ronde jugées très intéressantes.

Le compte-rendu est en ligne :

www.spppi-paca.org, rubrique : Accueil > Axes de travail > Sites et sols pollués > Journée d'informations et d'échanges SSP

Communication

Représentation du SPPPI

- Comité de Suivi des Projets (CSP), PRSE PACA,
- Groupe Régional Santé Environnement (GRSE), Plan Régional Santé Environnement (PRSE Paca),
- Journée Méditerranéennes de l'Air (JMA),
- Conseil scientifique PACA,
- Présentation SIG APCME,
- Profil environnemental régional DREAL PACA (Direction Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement),
- Rencontre des installations classées DREAL PACA,
- Contrat de Nappe de la Crau,
- CLIE, ArcelorMittal, CPB...
- Conseil des partenaires et chantier métropolitain MPM,
- Assises Nationales des Risques Technologiques.

Participations

- Forum PRSE PACA,
- Club des SPPPI, Forum inter SPPPI,
- Groupe de travail : *Vers un contrat social négocié* (ICSI),
- Les rapports de sureté nucléaires (IRSN).

Un site internet



Le site internet est un outil privilégié pour diffuser l'information à l'ensemble des adhérents. Régulièrement mis à jour, il bénéficie d'améliorations constantes pour optimiser la navigation et l'accès à l'information.

www.spppi-paca.org

Édition



Le SPPPI a édité cette année différents documents qu'ils soient d'information générale (plaquette des SPPPI) au plus spécifique (Post PPRT).

Les partenaires du SPPPI en 2014

Associations

AAPPMA de l'Infernet-Cadiere, ADECV 84, ADPLGF, ADSR, AIEJE, ARDEB, ARPIL, ASPR, CIQ Val de Sibourg, CIQ Sausset les Pins, CLCV Union Régionale, CLE, Colineo, Enerpol 84, Étang Nouveau, Fare Sud, FNE PACA ex URVN, FNE 84, Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions, La Nesque Propre, Patrimoine Côte Bleue, UDVN-FNE 13, UFC Que Choisir 13, Vitropole.

État & Établissements Publics

ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), ARS PACA (Agence Régionale de Santé), CEA Cadarache, DDTM 13 (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), DREAL PACA (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), GPM (Grand Port Maritime de Marseille).

Industriels

Air Liquide, Arkema France (Saint-Menet), ArcelorMittal, Ascometal (ASCO Industries), EDF, Environnement Industrie, E.ON, ESSO, Éveré, Fos Faster, Géosel Manosque, Géogaz Lavéra, Kaliès, KemOne, LyondellBasell Fos, LyondellBasell Berre, Pétroneos, Société du Canal de Provence, SA Grangeon Delta Déchets, SPSE (Ste du Pipeline Sud Européen), SPUR Environnement/SARP Industries, Total, URS Corp.

Collectivités

- **Conseil Régional PACA**
- **Conseil Général des Bouches-du-Rhône**
- **Agglopolé Provence** pour les communes de : Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-Les-Oliviers, Lamanon, Lançon-de-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux.
- **Communauté d'agglomération du Pays d'Aix** pour les communes de : Aix-en-Provence, Beaucueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Jouques, Lambesc, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Les Pennes-Mirabeau, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lès-Durance, Simiane-Collongue, Le Tholonet, Trets, Vauvenargues, Venelles, Ventabren, Vitrolles.
- **Communauté d'agglomération du Pays de Martigues** pour Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts.
- **Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence** pour les communes de : Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône.
- **Ainsi que les communes** de Cannes et Rognac.

Représentation salariale

Comité régional CGT PACA, Union Départementale Force Ouvrière.

Experts & Scientifiques

AirPACA, Cyprès, ICSI, Ineris, IPGR.

Parce que la vraie réussite est celle que l'on peut partager avec tous ceux qui l'ont rendue possible, le SPPPI remercie ici tous ses partenaires pour leur confiance, leur participation et leur soutien.

Merci